

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 18 (1988)
Heft: 6

Rubrik: Un monument... un homme : Pierre Péquignat (1669-1740)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

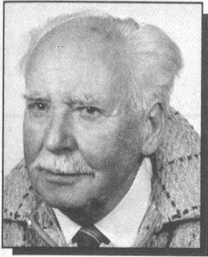
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN MONUMENT... UN HOMME



Aînés: Dis-moi, Francis, pour toi, le nom de **Courgenay** évoque-t-il quel-
qu'un ou quelque chose?

Francis:...une chanson du temps de la Mob! Les paroles m'en reviennent: «La petite Gilberte de Courgenay qui connaît trois cent mille soldats et tous les officiers...»

– Bravo! mais t'est-il arrivé de passer à **Courgenay**?

– Oui, je crois, mais il y a longtemps. Nous allions à **Porrentruy**.

– As-tu remarqué, sur la place, le monument à la mémoire de **Pierre Péquignat, chef des commis d'Ajoie, mort pour la liberté en 1740**?

– Ni vu, ni connu, mais je sens que tu brûles d'en parler.

– Exact! Alors asseyons-nous et trinquons à notre vieille amitié! Je ne t'apprendrai rien en te disant que les Jurassiens ont la tête aussi dure que la nôtre, à nous Fribourgeois. D'où leur histoire agitée. Ainsi, au début du XVIII^e siècle, catholiques et protestants se querellaient pour des riens. Tiens, un exemple: les Réformés s'indignaient de voir, sur leurs terres, un meunier et un garde-forestier entrer à l'église le dimanche plutôt qu'au temple. Et, bien sûr, il en allait de même dans les villages restés catholiques.

Depuis la Réforme, les évêques de Bâle résidaient à **Porrentruy**. Non seulement ils restent fermés aux idées politiques nouvelles mais entendent maintenir et même rétablir tous leurs droits de souverains absolus. Car, ne l'oublie pas, ils sont

aussi «souverains» puisque évêques et princes du Saint-Empire. La crosse et l'épée!

D'où colère et protestations de leurs... sujets des deux confessions. En 1720, la situation devint explosive après que le prince-évêque **Jean-Conrad de Reinach** eut fait

savoir qu'il annulait les anciennes franchises, coutumes et libertés accor-

Pierre Péquignat (1669-1740)

dées autrefois. On fit appel aux cantons suisses (eux aussi profondément divisés), au roi de France et même à l'empereur Habsbourg.

Quelqu'un tira d'un coffre de vieux parchemins éblouissant «franchises, accords, droits, usances». Il apparut bientôt que ces documents étaient, pour le moins, douteux.

Comme tu le vois, Francis, il y aurait là matière à un feuilleton télévisé.

– Et **Pierre Péquignat** dans tout cela?

– J'y arrive. Sache d'abord que **Pierre Péquignat** était un paysan de **Courgenay**. Sans être vraiment riche il était «à son aise», possédait une belle maison et jouissait de l'es-

On dit que **Péquinat**, alors âgé de soixante ans, était un homme de haute taille, au visage fortement marqué d'un nez aquilin. C'est ainsi du moins que **J. Kaiser** l'a sculpté en 1914.

Pierre Péquignat savait parler à la foule ajoulote et ceci dans un patois savoureux. Très vite, il fut le plus écouté des «commis». On attendait beaucoup de lui, sans doute trop, car ici on se trouve devant un drame psychologique. Si **Pierre Péquignat** détestait le prince, il restait, catholique fervent, paralysé devant «son» évêque.

D'où ses hésitations, ses tergiversations qui, peu à peu, détachèrent de lui beaucoup de ses partisans.

Informé par ses espions, le prince-évêque l'assigne à comparaître. **Péquignat** refuse. **Jean-Conrad de Reinach** le fait arrêter et amener à **Porrentruy**.

Des juges à la solde du «maître» le condamnent à être «conduit au lieu du supplice, où il aura la tête tranchée puis plantée sur une fourche patibulaire et son corps écartelé.»

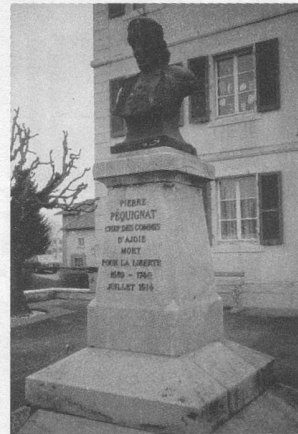
La sinistre exécution eut lieu à la lueur des torches dans la nuit du 30 au 31 octobre 1740, veille de la Toussaint.

D'une fenêtre de son château, le prince-évêque assista au supplice de **Pierre Péquignat** et de ses amis **Frideloz Lion** et **Jean-Pierre Riat**.

L'échafaud – parlante menace – fut laissé dressé devant l'Hôtel de Ville de **Porrentruy** jusque avant la Fête-Dieu 1741.

L.-V. D.

(Photo L.-V. Defferrard)



time générale. Rien d'étonnant dès lors de le voir figurer parmi les douze «commis», nous dirions aujourd'hui députés, élus par les paysans au cours d'une séance nocturne tenue à la mi-août 1730.

La tâche de ces «commis» était de défendre les droits acquis et de soutenir les revendications.